

Le seuil d'admission au niveau 2 sera relevé

Les élèves neuchâtelois devront afficher de meilleures notes pour accéder au niveau supérieur des branches principales du cycle 3. La sélection sera renforcée, mais l'avis des parents restera prépondérant dans les cas limite.

PAR VIRGINIE.GIROUD@ARCINFO.CH

Les écoliers neuchâtelois devront obtenir de meilleures notes pour accéder au niveau supérieur des branches du cycle 3. Le seuil d'admission pour le niveau 2 sera relevé: il passera d'une moyenne de 4,75 à 4,84. Le seuil inférieur sera également réajusté: de 4,50 à 4,65. Quant au seuil de changement du niveau 1 au niveau 2, il sera aussi rehaussé: de 5 à 5,1. Ces nouvelles réglementations entreront en vigueur progressivement, en 2021 pour les 8e années, en 2022 pour les 9e années. Elles seront appliquées à partir des rentrées d'août 2022 et 2023.

Enseignants entendus

Pourquoi ce renforcement des conditions d'accès aux niveaux supérieurs? Le Conseil d'Etat neuchâtelois le justifie par les observations effectuées sur le terrain depuis le début de la réforme du cycle 3 de l'école obligatoire. Les enseignants interrogés souhaitaient majoritairement que le seuil d'admission au niveau 2 soit «augmenté au-delà de la moyenne de 5». Ils craignaient que des écoliers promus au niveau 2 avec une moyenne de 4,75 «y éprouvent trop de difficultés», précise le Conseil d'Etat dans un rapport d'information sur l'admission des élèves dans les disciplines à niveaux.

Ce rapport sera discuté mercredi au Grand Conseil. Pour rappel, en 2015, le canton de Neuchâtel avait supprimé les trois sections

(maturité, moderne et préprofessionnelle) pour introduire deux niveaux de compétences en français, maths, allemand, anglais et sciences de la nature. L'une des inquiétudes fréquemment exprimée par le corps enseignant a été entendue. «Notre difficulté est de gérer l'hétérogénéité des classes», explique Pierre-Alain Porret, président du Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois. «Lorsque les différences sont trop importantes entre les élèves, le groupe évolue plus difficilement. Il ne faut pas que le niveau 2 devienne trop général ou trop hétérogène. Il prépare à la voie académique.»



Il ne faut pas que le niveau 2 devienne trop général ou trop hétérogène. Il prépare à la voie académique.

PIERRE-ALAIN PORRET
PRÉSIDENT DU SYNDICAT AUTONOME
DES ENSEIGNANTS NEUCHÂTELOIS

Les enseignants ont également mis le doigt sur une autre faille de la réforme: certains profs évitent de donner des notes supérieures à 4,5 à des élèves du niveau 1, craignant que ceux-ci ne montent au niveau 2 et s'y retrouvent en difficulté. Selon les professionnels consultés, relever le seuil de changement de niveau permettra à ces élèves d'atteindre une meilleure



Les élèves neuchâtelois devront afficher une moyenne minimale de 4,84, au lieu de 4,75 pour accéder aux niveaux supérieurs des branches principales du cycle 3 (ici les élèves d'une classe d'Allschwil, BL). KEYSTONE

moyenne. «C'est important dans le bulletin de 11e année, en particulier pour les élèves qui se destinent à un apprentissage», soulignent les conseillers de l'Office de l'orientation scolaire et professionnelle.

L'avis des parents restera important

Et pour les élèves «à la limite» entre deux niveaux? Les pa-

rents continueront d'avoir le dernier mot. Depuis la suppression des épreuves cantonales, l'avis des représentants légaux est prépondérant lorsque l'écolier affiche une moyenne entre 4,50 et 4,74.

Les élus Popvertsol au Grand Conseil, soutenus par les syndicats d'enseignants, ont tenté de changer ce paramètre

en demandant, via un postulat, que le dernier mot revienne aux professeurs. «Les enseignants sont plus à même de donner un avis pédagogique sur la question», estiment-ils.

Les observations réalisées par le Groupe de pilotage de la rénovation du cycle 3 démontrent, chiffres à l'appui, que le pourcentage d'élèves con-

cernés par l'avis des représentants légaux est «infime». De plus, les élèves orientés au niveau 2 sur décision des parents «maintiennent majoritairement ce niveau 2 en fin d'année scolaire suivante».

Peu d'élèves sur le balan

Le Conseil d'Etat prévoit donc de maintenir la prépondérance du choix des parents dans les cas limite, et invite le Grand Conseil à classer le postulat Popvertsol. «Nous avons été positivement surpris par cette enquête du département», réagit Pierre-Alain Porret. «Elle montre que les élèves sur le balan, soutenus par leur famille, ont évolué favorablement.»

Enfin, le fait de rehausser le seuil d'accès au niveau 2 réduira la fourchette (les moyennes entre 4,65 et 4,84) où les parents sont consultés, ce qui limitera le nombre d'élèves dans cette situation.

«Les enseignants restent les professionnels, ils peuvent s'exprimer en mettant des notes d'une part, mais aussi en participant au conseil de classe d'autre part», souligne Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire. Mais selon lui, «il est important de pouvoir s'appuyer, au moment de l'orientation et des choix, sur les représentants légaux».